

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 175

présenté par

M. Piron, M. Demilly, M. Favennec, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, M. Pancher,
M. Reynier, M. Richard, M. Salles, M. Tuaiva, M. Vercamer, M. Philippe Vigier et M. Zumkeller

AVANT L'ARTICLE 28 QUATER

À l'intitulé du chapitre II *bis*, substituer au mot :

« démocratie »

le mot :

« représentativité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'expression « démocratie locative » n'a aucune signification claire. Il est donc préférable de parler de « représentativité ».